

Sommaire

Dans ce numéro :

DOSSIER

Le transport à la demande p 2/3

TRAVAUX EN COURS

Les Boues p 1

L'ADSL p 3

La jeunesse p 4

LE MOT DU PRESIDENT

Aux élections municipales de mars 2008 ont succédées les élections des responsables des EPCI, Communautés d'Agglomérations, Communautés de communes et Syndicats.

Les élections de la communauté de communes Verdon Mont Major ont eu lieu le 18 avril 2008, et les conseillers communautaires à l'unanimité, m'ont renouvelés leur totale confiance.

J'en mesure toute la dimension et suis convaincu que durant ces 6 années, nous mettrons en commun un certain nombre d'actions que nous ne pourrions réaliser individuellement, dans un esprit de complémentarité et non de concurrence.

En ce début d'année 2009, je présente aux 9000 habitants que compte la Communauté de Communes, tous mes vœux les plus sincères, surtout de bonne santé, ce qui nous est le plus cher, et une bonne et heureuse année.

Le Président
Francis GILLET

GESTION DES DECHETS ISSUS DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes s'est dotée, lors de sa création, de la compétence « Réflexion sur le traitement et la valorisation ou l'élimination de boues primaires des stations d'épuration afin de trouver des solutions à l'échelle de la Communauté ».

Les boues liquides sont actuellement transportées sur Manosque en vue d'être déshydratées. Les volumes transportés sont importants et coûteux. Les conseillers

communautaires ont approuvé l'achat et l'installation d'un système de déshydratation installé sur la Commune de Rians. Ce traitement local permettra désormais de faire des économies aussi bien dans le domaine du transport que du traitement.

D'autre part, l'étude intercommunale de gestion des déchets issus de l'assainissement, confiée à un bureau extérieur, est en voie d'être terminée.

Elle a permis de quantifier les boues produites, de mettre en évidence les différents scénarios de gestion des déchets et de déterminer les coûts en investissement et en fonctionnement pour le traitement de ces déchets, dans le cadre d'une valorisation agricole du compost de boues produites.

Lors d'un prochain article, nous développerons le principe de traitement retenu.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE

La Communauté de Communes Verdon Mont-Major, représente une superficie de 310 km² pour une population de 8500 habitants.

Les Conseillers Communautaires, conscients des difficultés de communication dues à cette ruralité, ont souhaité mettre en place un service de Transport Public.

A cette fin, la Communauté de Communes s'est dotée d'un Minibus d'une capacité de 9 places.

Qu'est ce que le transport à la demande ?

C'est un moyen de transport destiné à la desserte de certains services publics en milieu ruraux pour les personnes âgées qui n'ont plus de moyen de transport autonome.

Il ne fonctionne que lorsqu'une réservation a été enregistrée.

Horaires et itinéraires

Il peut y avoir deux types de services :

⇨ Les services préfixés :

Ils correspondent à des lignes ayant des horaires et des itinéraires préfixés afin d'être en correspondance avec les lignes régulières du réseau d'autobus.

⇨ **Les services souples** ou lignes virtuelles, correspondent à des lignes ayant des itinéraires souples et fonctionnant ponctuellement.

Dans notre Communauté de Communes :

Le choix s'est porté sur les services préfixés.

Ce service de transport à la demande passe par une réservation au secrétariat de la Communauté de Communes selon les itinéraires et les horaires mentionnés ci-contre.

Les horaires ont été établis afin de tenir compte du passage dans certains de nos villages, de lignes régulières et d'établir ainsi une correspondance pour les grandes agglomérations qui nous entourent.

Les points de prise en charge et tarifs :

Dans un premier temps, les points de prise en charge sont définis et correspondent aux points de prise en charge des réseaux réguliers.

Le prix du billet aller-retour est fixé symboliquement à 1 €, quel que soit le trajet.

La réservation est obligatoire, au moins 24 Heures à l'avance par téléphone au secrétariat de la Communauté de Communes (04.94.80.08.32). Il suffit d'indiquer le jour et les heures de départ et de retour pour un trajet choisi.

Le règlement du billet se fera auprès du conducteur qui délivrera un ticket.

Evolution du système :

En fonction de la demande, la Communauté de Communes réajustera le fonctionnement de ce service en ce qui concerne les points de prise en charge ainsi que les horaires et les destinations.

A cette fin, un questionnaire sera disponible dans chaque Mairie de la Communauté de Communes et à l'intérieur du Bus.



LE TRANSPORT A LA DEMANDE

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques	Départ pour St Maximin	<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques	Maison de retraite	<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques
	Retour de St Maximin			
APRES-MIDI	APRES-MIDI	APRES-MIDI	APRES-MIDI	APRES-MIDI
<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques	Jeunesse	<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques	Maison de retraite	<u>Destinations</u> <u>Aller/retour</u> Manosque/ St Maximin/ Vinon/ Jouques
Horaires à consulter au 04 94 80 08 32				

LE HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE



La Communauté de Communes ayant repris la compétence pour la création de la zone d'activités des Bourdas, a immédiatement mis l'accent sur la nécessité de pouvoir disposer du haut débit sur cette zone.

Parallèlement, nous connaissons les insuffisances en fourniture ADSL sur l'ensemble du territoire communautaire. Encore faudrait-il connaître avec précisions les zones mal ou pas du tout desservies.

Le syndicat mixte des pays du Verdon s'est positionné sur ce problème et a mis en place une mission « haut débit dans le pays du Verdon » dans laquelle la Communauté de

Communes fait partie du comité de pilotage.

Le programme Boucles Locales Alternatives se décompose en trois phases :

- Etude stratégique
- Etude de pré-ingénierie
- Le déploiement

L'étude stratégique a fait ressortir les zones blanches (sans aucune couverture) et a quantifié le nombre total de lignes nécessaires propres à chaque territoire.

L'étude de pré-ingénierie permet de définir les supports techniques pour apporter Internet en haut débit et établir les modèles économiques d'exploitation des réseaux à créer.

Il a été retenu que les coûts d'abonnement soient contenus dans les tarifs en vigueur dans les zones couvertes par l'ADSL classique.

Cette étude a été réalisée par un cabinet qui a fait le choix d'une structure utilisant la technologie Hertzienne sur la fréquence 5,4 GHz (pré-WIMAX).

Une évaluation des besoins financiers du territoire, tant en termes d'investissement que de fonctionnement a été déterminée pour le déploiement de ce réseau.

Il reste encore quelques études complémentaires à effectuer sur des zones insuffisamment desservies en ADSL.

COMMISSION JEUNESSE

UN ESPACE DE REFLEXION ET DE PROPOSITIONS, pour développer une politique éducative envers la jeunesse. Présidée par **M. Hervé PHILIBERT** (Vice-président), la commission jeunesse composée d'élus de chaque commune a décidé de créer un groupe de travail pour :

- Approfondir la réflexion sur les problématiques jeunesse,
- émettre des propositions,
- les soumettre aux élus,
- concrétiser les projets.

Ce groupe est composé de **M. Hervé PHILIBERT** et d'un élu référent par commune - **Mme Roxane DIPIETRA** sur Artigues, **M. Laurent MEAUME** sur Ginasservis, **M. Hervé CHATARD** sur La Verdrière, **Mme Sabine LACAN** sur Rians, **M. Yves PHILIBERT** sur St Julien le Montagnier.

Pour organiser et mettre en œuvre la politique jeunesse définie par les élus, la communauté de communes a recruté une Coordinatrice Jeunesse depuis le 1^{er} septembre 2008, Melle Laurence GOMEZ.

ACTIONS EN COURS

- ⇒ **Réflexion en cours pour optimiser l'accueil des enfants et des jeunes pendant leur temps libre.**
- ⇒ Création d'un **GUIDE** intitulé « **SPORT, CULTURE, LOISIRS EDUCATIFS** » pour informer les enfants et les jeunes de toutes les activités organisées par les associations et les mairies sur le territoire de la communauté de communes. Ce guide sera disponible prochainement à la Communauté de communes et en Mairie.
- ⇒ Création d'un pôle **FORMATION / EMPLOI** dans l'**ANIMATION** pour les jeunes à partir de 17 ans.

Objectifs :

- **ORGANISER UNE FORMATION GENERALE Bafa** (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateur) sur le territoire de la **Communauté de Communes**.

- **RECENSER les jeunes animateurs Bafa (ou stagiaires Bafa)**.

Se faire connaître auprès de nos services.

- Etre un **RELAIS entre les jeunes animateurs à la recherche d'un job et les organismes employeurs** (Service Animation jeunesse de Rians, Centre de Loisirs de St Julien, associations...).

⇒ **SEJOUR SKI 2009** : pour que les enfants profitent pleinement des vacances d'hiver, un séjour au ski est organisé du **21 au 28 février 2009 à VARS**.

La communauté de communes participe financièrement à ce séjour. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes âgés **de 8 à 17 ans de tout le territoire**. Les inscriptions se feront du 6 au 30 janvier 2009 au Point Information Jeunesse de Rians (**attention, les places sont limitées**). D'ores et déjà vous pouvez vous renseigner au 04 94 72 60 57 et retirer un dossier d'inscription. Pour les familles aux revenus modestes, une aide par enfant peut être accordée par le Conseil Général du Var. Prendre RDV avec l'assistante sociale du secteur au 04 94 86 29 60.



Nouvelles communautaires de la Communauté de Communes Verdon Mont Major - décembre 2008 - **Siège administratif** : 49 rue de l'hôtel de ville - 83560 Saint Julien. Directeur de la publication : **Francis GILLET**. Equipe rédactionnelle et conception : **Commission communication et secrétariat**. Animateur de la commission : **Alain GILLET**. Réalisation : Imprimerie Mollet, 24 place du Terreau 04100 Manosque - Mise en concurrence octobre 2008 - Crédit Photo : X.